

RETRAITES : MACRON « PRÉFÈRE » UN ACCORD SUR LA DURÉE DE COTISATION PLUTÔT QUE SUR L'ÂGE DE DÉPART

Par Raphaëlle Besse Desmoulières

27 août 2019

Le chef de l'Etat a fait, lundi soir sur France 2, un geste d'ouverture aux syndicats opposés à la mise en place d'un âge pivot à 64 ans.



France 2

« Je préfère qu'on trouve un accord sur la durée de cotisation plutôt que sur l'âge. » Interrogé lundi 26 août au JT de France 2 sur la réforme des retraites, Emmanuel Macron a créé la surprise sur le sujet. « Si vous avez un accord sur la durée, si vous commencez plus tard, vous finissez plus tard, et quand vous commencez plus tôt vous partez plus tôt », a-t-il développé, décrivant un fonctionnement proche de ce qui existe aujourd'hui. Avec ces quelques mots, le chef de l'Etat a semblé prendre ses distances avec l'une des principales – mais aussi l'une des plus controversées – recommandations formulées par le haut-commissaire chargé du dossier, Jean-Paul Delevoye, dans un rapport publié le 18 juillet.

Ce dernier avait en effet déclaré que, conformément à la promesse de campagne de M. Macron en 2017, l'âge légal de départ en retraite serait maintenu à 62 ans. Mais

pour éviter que les assurés ne partent avec une trop faible pension et afin d'équilibrer budgétairement le système, il avait proposé qu'un âge pivot, également appelé « âge du taux plein » ou « âge d'équilibre », soit créé à 64 ans. Ceux qui décideraient de liquider leurs droits à 62 ans le pourraient toujours mais seraient pénalisés par une décote financière afin de les inciter à travailler plus longtemps. Tous les syndicats ont dit leur opposition à un tel mécanisme, y compris la CFDT (Confédération française démocratique du travail), qui refuse l'idée que cet âge soit le même pour tous. « S'il reste tel quel, ce sera niet pour la CFDT », confiait encore récemment son secrétaire général, Laurent Berger, au Monde.

« Beaucoup d'inquiétudes »

M. Macron a assuré lundi que « rien n'est décidé » — tout en affirmant sa volonté de voir le système à l'équilibre d'ici à 2025 lorsqu'il entrera en vigueur. « Sur [cette] réforme, je veux que l'on incarne le changement de méthode que j'ai souhaité », a-t-il précisé, reconnaissant qu'« il y a beaucoup d'inquiétudes » autour de ce projet qui vise à fusionner les 42 régimes actuels en un système universel. Et d'ajouter : « On va la construire tous ensemble cette réforme. »

« Ce qu'il faut comprendre, c'est que toutes les propositions de Jean-Paul Delevoye sont sur la table, dit-on dans l'entourage du président de la République. Son rapport présente deux scénarios : une référence individualisée (basée sur la durée de cotisation) ou une référence collective (basée sur un âge d'équilibre). Delevoye a indiqué préférer la seconde option, le président, lui, parle effectivement de la première. »

Alors que les partenaires sociaux doivent être reçus par Edouard Philippe les 5 et 6 septembre sur le sujet, le jeu semble plus ouvert que prévu. Pour une source proche du dossier, le message est clair : « C'est un signal envoyé à la CFDT. » Le syndicat dirigé par Laurent Berger — l'un des rares à soutenir dans son principe la mise en place d'un système universel — ne s'y est pas trompé. « C'est au moins une ouverture, se félicite Frédéric Sève, qui suit ces questions à la Confédération. En tout cas, le président de la République valide une préoccupation ancienne de la CFDT : la durée de cotisation est une meilleure référence que l'âge pour rendre justice aux situations des uns et des autres. »

Ce n'est pas pour autant la plus simple. Car la durée de cotisation, actuellement prévue pour atteindre quarante-trois ans en 2035, disparaît dans le système à points tel qu'envisagé par le gouvernement. Si le rapport Delevoye prévoyait de la faire perdurer, ce devait être limité à quelques cas précis, comme le dispositif des carrières longues. La réintroduire plus largement pourrait en revanche tourner à l'usine à gaz.

Les syndicats ne sont toutefois pas unanimes. A la Confédération générale du travail (CGT), on est plus sceptique. Interrogé par <u>Le Parisien</u> mardi, le secrétaire général de la confédération, Philippe Martinez, a déclaré que les propos d'Emmanuel Macron relevaient d'une simple « opération de communication qui marche très bien. » M. Martinez rappelle que le système par points qu'il qualifie de central dans la réforme n'est pas remis en cause. « Rien n'est amélioré sur le fond » pour le syndicaliste.

Dénonçant la confusion entre âge pivot, âge d'équilibre et âge légal, il estime que la question centrale de savoir « à quel âge puis-je partir à la retraite avec une pension qui me permette de vivre le plus dignement possible » est éludée. M. Martinez veut aussi croire à une mobilisation massive le 24 septembre où les revendications climatiques auront leur place.

Par Raphaëlle Besse Desmoulières